



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 54721

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la faiblesse des pensions d'invalidité des exploitants agricoles. N'ayant pas bénéficié de revalorisations tenant compte de l'augmentation du coût de la vie, à l'instar d'autres pensions, celles-ci sont aujourd'hui ridiculement faibles et n'assurent pas un revenu décent à des personnes en grande difficulté. A titre d'exemple un exploitant agricole reconnu invalidité à 80 % par la COTOREP et 100 % par la MSA ne reçoit qu'une pension d'invalidité de 1 767,10 francs et 892,50 francs d'AAH, sur lesquels sont perçus la CSG et la CRDS. A l'évidence le mérite et le travail de toute une vie ne sont pas reconnus. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour revaloriser les pensions d'invalidité des exploitants agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54721

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6808